

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

**ARAB INTERNATIONAL LEASE
SIEGESOCIAL : 11, Rue Hédi Nouria -1001 Tunis-**

ARAB INTERNATIONAL LEASE porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2013-1 », qu'elle a désigné la société du Conseil et de l'Intermédiation Financière «SCIF», intermédiaire en bourse, sise à l'Immeuble El Faouz, les berges du Lac, 1053 Tunis, comme intermédiaire agréé mandaté pour l'établissement et la délivrance aux obligataires des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.